



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Concours externe BAC + 3 du CAPLP

Cafep-Caplp

Section Économie-gestion option transport logistique

- 1) Exemple de sujet pour la seconde épreuve d'admissibilité
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Caplp et du Cafep-Caplp BAC +3 sont déterminées dans l'[arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

**CAPLP BAC +3**  
**Sujet 0 / Seconde épreuve d'admissibilité**

Le groupe ILE (International Logistique Événementiel) est spécialisé dans l'importation de meubles d'origines variées et de tous les continents. La société intervient partout dans le monde grâce à plusieurs filiales et un large réseau d'agents experts du transport et de la logistique.

### **Évènements en France**

ILE assure une prestation complète de transport d'exposition sur tous types de sites (parcs d'exposition, foires, salons, congrès en France, centres de conventions, hôtels, bâtiments privés, etc.) et secteurs d'activités (industrie, biens de consommation, services, œuvres d'art, etc.) à Paris et en province.

Le groupe est reconnu comme un acteur majeur du marché des meubles importés ; son siège social et ses entrepôts sont implantés à Roissy en région Ile de France.

### **Évènements à l'étranger**

Le groupe ILE intervient partout dans le monde grâce à un large réseau d'agents, experts du transport. Le réseau compte les meilleurs spécialistes du transport sur mesure et de la logistique événementielle dans le monde (Europe États-Unis, Russie, Asie, Moyen-Orient, Extrême Orient, Amérique du Sud, Afrique, etc.).

Depuis plus de 35 ans, le groupe ILE poursuit son développement dans les domaines du transport et de la logistique grâce à un réseau de nombreux partenaires locaux.

### **Les prestations du groupe ILE :**

- Enlèvement de marchandises ;
- Transport et opérations de transit, en optant pour le mode d'acheminement adapté aux délais, budgets et types de produits à expédier ;
- Formalités de douane, régime définitif ;
- Stockage intermédiaire ;
- Livraison ;
- Retour des unités de charge et emballages consignés ;
- Réexpédition vers toutes destinations, transports aérien, maritime ou terrestre.

### **Responsabilité sociétale et environnementale**

Les valeurs d'ILE sont en totale adéquation avec la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) d'une entreprise. Conscient des enjeux que représentent les mutations de l'activité économique internationale, ILE se veut un acteur responsable et engagé. Cette volonté a conduit aujourd'hui le groupe à engager une démarche de certification ISO 14001 en complément de la norme ISO 9001 pour laquelle il est certifié depuis 2013.

En vous appuyant sur vos connaissances et compétences dans les domaines de la logistique et du transport ainsi que sur la base documentaire, vous apportez votre collaboration au groupe ILE sur trois missions :

- Le choix du mode de transport de marchandises importées ;
- L'optimisation des coûts logistiques et son impact sur une réorganisation d'entrepôt ;
- Les enjeux d'une démarche de certification.

## **BASE DOCUMENTAIRE**

### **Dossier 1 – Flux d'import et dédouanement**

- Annexe 1 – Intervenants dans l'opération de transport
- Annexe 2 – Demande de cotation du client « MARIKO »
- Annexe 3 – Caractéristiques des objets exposés
- Annexe 4 – Conteneurs
- Annexe 5 – Pré-acheminement
- Annexe 6 – Renseignements concernant la compagnie maritime CAM CMG
- Annexe 7 – Renseignement concernant la compagnie aérienne
- Annexe 8 – Tableau des Incoterms
- Annexe 9 – Extraits du code des douanes de l'Union
- Annexe 10 – Droits de douane et domaines de fiscalité

### **Dossier 2 – Optimisation des coûts logistiques**

- Annexe 11 – Commande du client Habitat Déco
- Annexe 12 – Plan de masse de l'entrepôt logistique ILE de Roissy
- Annexe 13 - Éléments de l'entrepôt logistique ILE de Roissy
- Annexe 14 – Liste non exhaustive des problèmes logistiques
- Annexe 15 – Accidentologie en France par an
- Annexe 16 – Extrait du tableau de bord de l'entrepôt ILE de Roissy
- Annexe 17- Extrait des éléments de vérification - maintenance des locaux
- Annexe 18- Informations relatives aux importations en provenance de Chine

## DOSSIER 1 – CHOIX DU MODE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES IMPORTÉES

Votre mission est de traiter le dossier du client « MARIKO », entreprise de négoce d'objets d'ameublement, dont l'objet consiste en la préparation du choix du mode de transport par le coordonnateur de flux. Pour ce faire, vous devez organiser le transport et le dédouanement des articles commandés.

Dans l'éventualité où le conteneur retenu n'aurait un taux de remplissage optimisé, il est envisageable avec la commande « MARIKO » d'ajouter celle du client « MISUKO ».

### Commande du client « MISUKO » :

Palettes d'objets de décoration destinées :  
à être également livrés en région parisienne  
à la vente

Masse brute totale : 10 tonnes.

Par souci de simplification, on considère que les colis du client « MISUKO » peuvent être chargés dans le même envoi que la commande « MARIKO ».

Le montant du transport routier pour les parcours initiaux et terminaux est réparti au prorata de la masse brute de chaque envoi.

- 1.1- Calculer le coût des frais engagés jusqu'à l'arrivée des produits à l'entrepôt de Roissy, pour le client MARIKO.
- 1.2- Rédiger une argumentation justifiant le mode de transport retenu.

Le client MARIKO a accepté le devis du 6 avril. Le déchargement est un élément de gestion important pour la société MARIKO. Celle-ci a besoin d'être conseillée sur le traitement douanier des marchandises importées.

- 1.3- Calculer le montant des droits de douane pour les positions tarifaires 9403401090.
- 1.4- Déterminer la liquidation douanière pour la position 9403401090.

## DOSSIER 2 – OPTIMISATION DES COÛTS LOGISTIQUES

L'entrepôt logistique ILE de Roissy est spécialisé dans le stockage et la distribution de meubles en bois depuis 25 ans. Cet entrepôt approvisionne principalement des grossistes sur l'ensemble du territoire national.

Une partie importante des marchandises est stockée sur des palettes Europe, le reste de celles-ci « hors gabarit » est stocké sur des supports de charge variés, voire même en stockage de masse. Les produits stockés dans cet entrepôt sont fabriqués en Chine, et sont importés principalement par voie maritime.

Les produits stockés dans cet entrepôt sont fabriqués en Chine, et importés principalement par voie maritime. Livrées dans des caisses en bois, les marchandises sont soit palettisées soit stockées en masse pour les « hors gabarit ».

En 2021-2022, une forte demande post-Covid avait dans un premier temps déstabilisé les chaînes logistiques mondiales. Loin de s'estomper, d'autres menaces se sont multipliées et ont désorganisé les chaînes logistiques internationales.

L'instabilité géopolitique mondiale a renforcé cette instabilité : la guerre en Ukraine (février 2022) a généré une forte inflation sur les énergies, les matières premières et les salaires. Les attaques de rebelles contre les navires à l'entrée de la mer Rouge depuis le 19 novembre 2023, ont eu pour conséquences une augmentation des taux de fret maritime en dérivant les porte-conteneurs par le cap de Bonne Espérance.

Combiné à ces multiples aléas et à un fort ralentissement de la croissance économique, l'entrepôt logistique de Roissy s'est trouvé fortement perturbé par ces événements. En effet, l'entrepôt a vu ses stocks augmenter de façon importante en ce qui concerne certaines références ou au contraire des ruptures sur d'autres.

Dans ce contexte et suite au ralentissement de ses ventes, HABITAT DÉCO, client historique d'ILE s'interroge sur l'augmentation des coûts logistiques.

Dans le cadre de votre mission, vous prenez en charge le dossier relatif aux coûts logistiques de cet entrepôt.

- 2.1- Analyser l'organisation actuelle de l'entrepôt logistique en en dégageant les points forts et les points faibles.
- 2.2- Proposer des pistes de réflexion pour optimiser l'organisation de l'entrepôt logistique. Justifier vos choix

Face aux difficultés de réapprovisionnement liées au contexte, il a été décidé d'importer en une seule fois l'ensemble des besoins annuels de marchandises du fournisseur chinois et ce, depuis plusieurs années.

Suite à la décision de s'engager dans une démarche de réduction importante des coûts logistiques et des coûts d'approvisionnement, il a été pris en attache avec un fournisseur polonais potentiel. L'objet de la négociation est l'achat des mêmes quantités que précédemment, mais avec une livraison de l'ensemble de la production en 10 commandes en quantité fixe.

- 2.3- Déterminer les coûts logistiques ainsi que les coûts d'approvisionnement des 10 commandes en provenance du fournisseur polonais.
- 2.4- Comparer les deux solutions d'approvisionnement de meubles pour proposer un choix argumenté.

La mise en conformité avec les normes récentes de la RSE a conduit ILE à entreprendre une réflexion approfondie sur ses méthodes opérationnelles basées sur l'amélioration continue, ainsi que sur ses actions à mener à court et plus long terme.

3.1- Proposer une argumentation précisant les enjeux d'une démarche de certification au regard d'une stratégie RSE

**ANNEXE 1 : INTERVENANTS DANS L'OPÉRATION DE TRANSPORT**

<b>INTERVENANTS</b>	<b>RÔLES</b>
<b>GROUPE ILE</b> XINJI INDUSTRIAL ZONE – YANBU TOWN HONG KONG	Groupe ILE (International-Logistique-Événementiel) Hong Kong
<b>GROUPE ILE</b> 2 RUE DES MEUNIER BP 65025 - ZAC DU MOULIN A VENT 95973 ROISSY CDG	Groupe ILE (International-Logistique-Événementiel) France
<b>MARIKO</b> LIMITED ROOM 1001-1003 10 TH FLOOR FULLERTON CENTRE 19 HUNG TO ROAD KWUN TONG KOWLOON HONG KONG	Exposant
<b>MISUKO</b> TOWER 2, 25/FW 38 HARCOURT ROAD HONG KONG	Fabricant d'objets de décoration pour habitat et exposant
<b>HABITAT DECO</b> RUE JEAN JAURES59800 LILLE	Grossiste en articles de décoration pour l'habitat et ameublement
<b>IFB INTERNATIONAL FREIGHTBRIDGE</b> 26 RUE PIERRE GUINARD 76600 LE HAVRE	Transitaire chargé des opérations de dédouanement en France
<b>HAVRE TRANSPORTS</b> Centre Routier – Zone Industrielle 76700 ROGERVILLE	Transporteur routier de marchandises
<b>TRANSPORTS MICHELLE</b> ZAC DU MOULIN 14 RUE DU MEUNIER 95700 ROISSY EN FRANCE	
<b>CAM CMG</b>	Compagnie maritime
<b>HONG KONG AIRLINES</b> INTERNATIONAL AFFAIR DEPTHONG KONG	Transporteur aérien
<b>MANUTAN SA</b> ZAC DU PARC DES TULIPES AVENUE DU XXI <sup>EME</sup> SIECLE 95500 GONESSE	Fournisseur européen de produits et services aux entreprises, de fournitures de bureau, d'équipements informatiques et d'aménagement

**ANNEXE 2 : DEMANDE DE COTATION DU CLIENT « MARIKO »**

- Demande du vendredi 6 avril
- Date de l'exposition : du lundi 4 juin au dimanche 10 juin.
- Produits exposés : 48 caisses d'objets d'ameublement.
- Produits disponibles à compter du lundi 16 avril.
- Date impérative d'arrivée des caisses à l'entrepôt Roissy : vendredi 1<sup>er</sup> juin avant 14 heures.

### ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES DES OBJETS IMPORTES

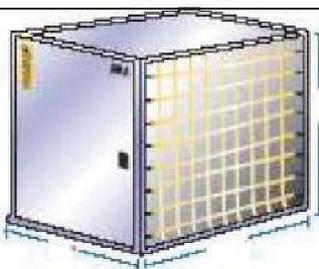
Les produits sont de 3 catégories différentes.

NOMBRE DE CAISSES	CODIFICATION DE LA CAISSE	DIMENSIONS		MASSE BRUTE UNITAIRE	VALEUR MARCHANDISES PRO-FORMA EN CNY
<b>Cuisine / Salle de bains</b>					
6	A	INTERIEURES	29 cm x 54 cm x 69 cm	120 kg	59 664,48
		EXTERIEURES	35 cm x 60 cm x 75 cm		
<b>Séjour / Salon</b>					
12	B	INTERIEURES	740 mm x 1 040 mm x 544 mm	135 kg	164 077,32
		EXTERIEURES	800 mm x 1 100 mm x 550 mm		
8	C	INTERIEURES	490 mm x 440 mm x 244 mm	90 kg	93 225,75
		EXTERIEURES	550 mm x 500 mm x 250 mm		
4	D	INTERIEURES	1 040 mm x 740 mm x 1 094 mm	340 kg	111 870,90
		EXTERIEURES	1 100 mm x 800 mm x 1 100 mm		
<b>Chambre</b>					
18	E	INTERIEURES	124 cm x 29 cm x 29 cm	95 kg	68 614,15
		EXTERIEURES	130 cm x 35 cm x 35 cm		

- Les caisses sont gerbables.
- Le sens de la hauteur doit obligatoirement être respecté.
- Taux de change : 1 EUR = 7,45806 CNY.

### ANNEXE 4 : CONTENEURS

Les conteneurs sont mis à disposition par la compagnie aérienne.

CONTENEUR DE TYPE AMA		
Dimensions extérieures	318 cm x 244 cm x 244 cm	
Dimensions intérieures	300 cm x 228 cm x 238 cm	
Volume utile	16,27 m <sup>3</sup>	
Charge maximum	6 804 kg	

### ANNEXE 4 (SUITE) : CONTENEURS

CONTENEUR DE TYPE AMF		
Dimensions extérieures	318 cm x 244 cm x 163 cm	
Dimensions intérieures	305 cm x 234 cm x 160 cm	
Volume utile	11,42 m <sup>3</sup>	

Charge maximum	5 604 kg
----------------	----------



Les conteneurs sont mis à disposition par la compagnie maritime.

20' STEEL DRY CARGO CONTAINER	EXTERIEUR (EXTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	6,058 m	2,438 m	2,591 m
	INTERIEUR (INTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	5,898 m	2,352 m	2,385 m
	POIDS (WEIGHT)		
	Masse brute	Tare	Charge utile
24 000 kg	2 330 kg	21 670 kg	

40' STEEL DRY CARGO CONTAINER	EXTERIEUR (EXTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	12,192 m	2,438 m	2,591 m
	INTERIEUR (INTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	12,032 m	2,352 m	2,385 m
	POIDS (WEIGHT)		
	Masse brute	Tare	Charge utile
30 480 kg	4 000 kg	26 480 kg	

### **ANNEXE 5 : PRÉ-ACHEMINEMENT**

Le pré-acheminement s'effectue par transport routier vers le port ou l'aéroport :

- forfait 207,52 CNY incluant les frais de groupage le cas échéant.

### **ANNEXE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPAGNIE MARITIME CAM CMG**

#### **FRENCH ASIA LINE 41 (FBC 11)**

NOM DU NAVIRE	CSCL SATURN	SALAHUDDIN	SAJIR	CAM CMG CHRISTOPHE COLOMB
REF. VOYAGE	1073LLX	1079LLX	1081LLX	1083LLX
SHANGHAI	Lundi 9 avril	Mercredi 25 avril	Jeudi 10 mai	Samedi 19 mai
HONG KONG	Mercredi 11 avril	Vendredi 27 avril	Dimanche 13 mai	Mardi 22 mai
YANTIAN	Samedi 14 avril	Mardi 1 <sup>er</sup> mai	Mardi 15 mai	Vendredi 25 mai

VUNG TAU	Mardi 17 avril	Vendredi 4 mai	Vendredi 18 mai	Lundi 28 mai
PORT KELANG	Vendredi 20 avril	Lundi 7 mai	Mardi 22 mai	Jeudi 31 mai
SUEZ	Mardi 1 <sup>er</sup> mai	Vendredi 18 mai	Samedi 2 juin	Dimanche 10 juin
LE HAVRE	Mercredi 9 mai	Mardi 29 mai	Dimanche 10 juin	Dimanche 17 juin
ANTWERP	---	---	Mardi 12 juin	Mardi 19 juin
ROTTERDAM	Vendredi 11 mai	Dimanche 27 mai	Vendredi 15 juin	Vendredi 22 juin

### TAUX DE FRET MARITIME AU DEPART DE HONG KONG VERS LE HAVRE

Le tarif s'entend de terminal conteneur à terminal conteneur (LINERS TERMS).

- Taux de fret principal

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Ocean freight en USD	710	1 420

- **Bunker Adjustment Factor (BAF)**

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Surcharge soute en USD	450	900

- Surcharge Canal de Suez

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
SCTC en USD	9	18

- **Surcharge piraterie Golfe d'Aden**

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
AGS en USD	43	86

- Manutention portuaire

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Hong Kong en USD	250	340
Le Havre en EUR	184	184

- **Taxe de sûreté portuaire (ISPS)**

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Le Havre en EUR	14	14

- Taxe Bill of Lading (connaissancement)

- 30 USD par connaissance.

- Assurance maritime au voyage souscrite par le groupe ILE pour le compte de son client - taux de la prime d'assurance :

- Conteneur : 1 % de la valeur CIF Le Havre des marchandises, majorée de 10 %.

- Frais de stockage et d'immobilisation des conteneurs

PORT - LE HAVRE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Frais de stockage	92,30 EUR	101,60 EUR
Frais d'immobilisation	60,00 EUR	120,00 EUR

- **Frais IFB - INTERNATIONAL FREIGHTBRIDGE**

- Frais d'établissement d'un transit (T1) : 34,90 EUR par expédition
- Frais fixe de dossier : 25 EUR par Bill of Lading (connaissance)

**TAUX DE CHANGE :**

1 EUR = 1,1219 USD (Dollar américain).

**POST-ACHEMINEMENT :**

Le transport vers l'entrepôt de Roissy se fera par la route, par l'intermédiaire du transporteur routier « **HAVRE TRANSPORTS** », affrété par le groupe ILE, aux conditions suivantes :

- Distances tarifaires extraites du tarif routier

Le Havre - Villepinte : 220 km soit une demi-journée.

- Prix en Euros à la tonne

COUPURE DE DISTANCE	Prix en Euros
200 à 220 km	20,45
221 à 240 km	21,00
241 à 260 km	21,60
261 à 280 km	22,15
281 à 300 km	22,75

- **Terme de frais fixes**

Le montant du terme de frais fixes liés à l'établissement et à la gestion des contrats de transport est de 1,43 EUR par envoi. Il est perçu en sus du prix du transport à l'occasion de l'émission de toute lettre de voiture.

- Frais de dépotage du (ou des) conteneur(s)

0,0052 € par kg, si tri ou dégroupage 0,0074 € par kg

**ANNEXE 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPAGNIE AERIENNE**

Le groupe **ILE HONG-KONG** a contacté la compagnie aérienne chinoise **HONG KONG AIRLINES** afin qu'elle réceptionne sur l'aéroport de Hong Kong les objets remis conditionnés en caisse et dédouanés à l'exportation de Chine par l'expéditeur ou son agent transitaire.

**HONG KONG AIRLINES** dessert l'aéroport de ROISSY selon les fréquences suivantes :

- Un vol quotidien :

- ✓ Départ de Hong Kong : 13 h 30.
- ✓ Arrivée à Roissy : 8 h le lendemain heure locale.
- ✓ Contrainte : les bagages des passagers sont prioritaires sur le fret (il s'agit d'un vol mixte).

- Un vol quotidien (sauf vendredi et samedi) :

- ✓ Départ de Hong Kong : 23 h 15.
- ✓ Arrivée à Roissy : 12 h le lendemain heure locale.
- ✓ Le Groupe ILE dispose d'un allotement hebdomadaire sur le vol du mercredi le rendant ainsi prioritaire.

**HONG KONG AIRLINES** propose les tarifs suivants au départ de Hong Kong à destination de Paris - CDG :

<b>TARIF GENERAL EN DOLLAR DE HONG KONG (HKD)</b>	
UDL de type AMA :	
▪ Masse pivot	2 300 kg
▪ Forfait ULD	73 942,80
▪ Kg en excédent	21,75
UDL de type AMF :	
▪ Masse pivot	1 000 kg
▪ Forfait ULD	42 261,05
▪ Kg en excédent	21,75

**TARIF DES OPERATIONS ACCESSOIRES**, en dollar de Hong Kong (HKD), proposé par **HONG KONG AIRLINES** :

- |   |          |                       |
|---|----------|-----------------------|
| ▪ Taxe fixe d'établissement de la LTA :                 | 75,00    |                       |
| ▪ Taxe fixe d'enregistrement :                          | 112,00   |                       |
| ▪ Frais de traitement par kg :                          | 0,26     |                       |
| ▪ Taxe de sûreté du fret aérien (fret remis sécurisé) : |          |                       |
| ✓ Par kg :  | 0,26     |                       |
| ✓ Minimum :   | 76,00    | <b>par expédition</b> |
| ✓ Maximum :   | 1 008,00 |                       |

**Taux de change** :

1 000 HKD (Dollar de Hong Kong) = 114,88 €.

**Assurance** :

L'assurance est souscrite par le Groupe ILE Roissy auprès de « AVA Assurances » pour le compte de son client (police tiers chargeur) : taux de 0,20 % de la valeur des marchandises CIP Roissy majorée de 10 %.

**Transit** :

- En plus de la rémunération de ses activités propres, le Groupe ILE a négocié avec **HONG KONG AIRLINES** une commission sous forme d'une ristourne de 5 % sur le montant du fret aérien principal.
- **Le dédouanement** : en rémunération des opérations de dédouanement effectuées pour le compte de son client, le groupe ILE perçoit
  - ✓ Honoraire d'agréé en douane : 100 EUR.

**Post-Acheminement** :

Aéroport Roissy Charles de Gaulle → Entrepôt ILE : 13,4 km. Le transport sera effectué par

les « TRANSPORTS MICHELLE » (transport routier).  
Coût : 25 EUR

## ANNEXE 8 : TABLEAU DES INCOTERMS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RISQUES CONCERNANT LES RÈGLES INCOTERMS 2010

—• Tous modes de transport

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou en entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
Frais à inclure dans la valeur en douane											
Sortie d'usine	<b>EXW</b>										
Franco transporteur	<b>FCA</b>										
Port payé jusqu'à	<b>CPT</b>										
Port payé assurance comprise jusqu'à	<b>CIP</b>										
Rendu au terminal	<b>DAT</b>										
Rendu au lieu de destination	<b>DAP</b>										
Rendu droits acquités	<b>DDP</b>										

—• Transport maritime et voies fluviales (uniquement)

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou en entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
Frais à inclure dans la valeur en douane											
Franco le long du navire	<b>FAS</b>										
Franco à bord	<b>FOB</b>										
Coût et fret	<b>CFR</b>										
Coût assurance fret	<b>CIF</b>										

Coût à la charge du vendeur
  Coût à la charge de l'acheteur
  Limite des frais à inclure dans la valeur en douane

## **ANNEXE 9 : EXTRAITS DU CODE DES DOUANES DE L'UNION**

**ART 211** : *Autorisation 1. Une autorisation des autorités douanières est requise en cas :*

- a) *de recours au régime de perfectionnement actif ou passif, au régime de l'admission temporaire ou au régime de la destination particulière*
- b) *d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises*

**ART 215** : *Apurement d'un régime particulier.* Un régime particulier est apuré lorsque les marchandises admises sous ce régime, sont placées sous un nouveau régime douanier, sont sorties du territoire douanier de l'Union, ont été détruites sans laisser de déchets ou sont abandonnées à l'État.

## ANNEXE 10 : DROITS DE DOUANE ET DOMAINE DE FISCALITÉ

Droits de douane, droits additionnels et autres droits | **Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)** | Antidumping et mesures de rétorsions | Prohibitions Restrictions | Octroi de mer | Restitutions agricoles | Statistiques

### 103 - Droit pays tiers

Nomenclature :  **94 03 40 10 90** (940340) Renvoi : **TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer<sup>⊕</sup>  
 Pays : **CN - Chine ; ( 1011 - ERGA OMNES )**  
 Préférences :  
**100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers**  
**150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier**  
 Taux/conditions : **2,7%**

### 117 - Suspension - produits destinés à certaines catégories de bateaux et de plates-formes de forage ou d'exploitation

Nomenclature :  **94 03 40 10 90** (940340) Renvoi : **TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer<sup>⊕</sup>  
 Pays : **CN - Chine ; ( 1011 - ERGA OMNES )**  
 Préférences :  
**140 - Destination particulière résultant du Tarif Douanier Commun**  
 Taux/conditions : [Conditions](#)  
 Renvoi **EU003** : Selon les dispositions spéciales du titre II (A) 3. des dispositions préliminaires de la nomenclature combinée, le bénéfice de ces suspensions des droits<sup>⊕</sup>  
**TM510** : 1. La perception des droits de douane est suspendue en ce qui concerne les produits destinés à être incorporés dans les bateaux classés dans les codes<sup>⊕</sup>

### 119 - Suspension tarifaire d'aptitude au vol

Nomenclature :  **94 03 40 10 90** (9403) Renvoi : **TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer<sup>⊕</sup>  
 Pays : **CN - Chine ; ( 1011 - ERGA OMNES )**  
 Préférences :  
**119 - Suspension tarifaire sur présentation d'un certificat d'aptitude au vol**  
 Taux/conditions : [Conditions](#)  
 Renvoi **CD333** : Les droits autonomes du tarif douanier commun fixés dans le règlement (CEE) n° 2658/87 applicables aux pièces, composants et autres marchandises destinés<sup>⊕</sup>

Droits de douane, droits additionnels et autres droits | **Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)** | Antidumping et mesures de rétorsions | Prohibitions Restrictions | Octroi de mer | Restitutions agricoles | Statistiques

### TDA - Taxe pour le développement des industries de l'ameublement

Nomenclature :  **94 03 40 10 90** (940340) Renvoi : **TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer<sup>⊕</sup>  
 Pays : **CN - Chine ; ( 1011 - ERGA OMNES )**  
 Code Additionnel : **T004**<sup>(cana)</sup> : autres produits  
 Taux/conditions : **0,18%**  
 Renvoi **53200** : la taxe est perçue sur la valeur en douane appréciée au lieu d'introduction dans le territoire national ( valeur franco frontière française) et entre dans<sup>⊕</sup>  
**53214** : La taxe pour le développement des industries de l'ameublement ne s'applique pas pour une origine Liechtenstein, Norvège, Islande ou Turquie.  
**53225** : Les TFA (taxes fiscales affectées) ne s'appliquent plus aux produits originaires de Grande-Bretagne (GB) à compter du 01/01/2022 (base légale: article<sup>⊕</sup>

Nomenclature :  **94 03 40 10 90** (940340) Renvoi : **TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer<sup>⊕</sup>  
 Pays : **CN - Chine ; ( 1011 - ERGA OMNES )**  
 Code Additionnel : **T153**<sup>(cana)</sup> : exonération en application de <sup>⊕</sup>  
 Taux/conditions : **Non application**  
 Renvoi **53200** : la taxe est perçue sur la valeur en douane appréciée au lieu d'introduction dans le territoire national ( valeur franco frontière française) et entre dans<sup>⊕</sup>  
**53214** : La taxe pour le développement des industries de l'ameublement ne s'applique pas pour une origine Liechtenstein, Norvège, Islande ou Turquie.  
**53225** : Les TFA (taxes fiscales affectées) ne s'appliquent plus aux produits originaires de Grande-Bretagne (GB) à compter du 01/01/2022 (base légale: article<sup>⊕</sup>

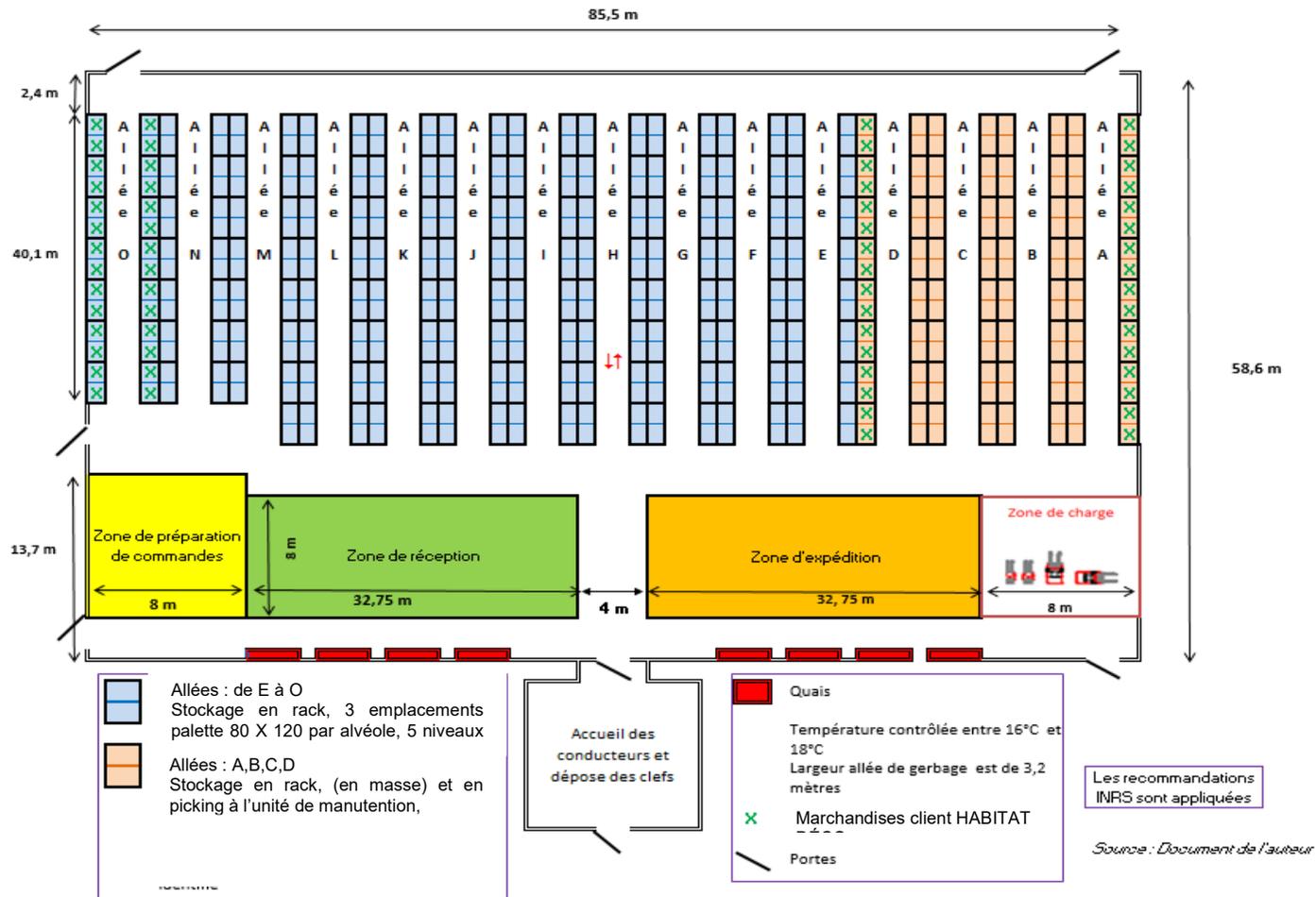
### TVA - TVA normale

	Nomenclature :  <b>94 03 40 10 90</b> (Chap94)	Renvoi : <b>TN701</b> : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer <sup>+</sup>
Pays : <b>CN - Chine ; ( FR01 - UE + pays tiers + DOM )</b>		
Territoire d'application : <b>METRO - France continentale, Corse.</b>		
Taux/conditions : <b>20%</b>		
	Nomenclature :  <b>94 03 40 10 90</b> (Chap94)	Renvoi : <b>TN701</b> : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer <sup>+</sup>
Pays : <b>CN - Chine ; ( FR01 - UE + pays tiers + DOM )</b>		
Territoire d'application : <b>MAYOT - Mayotte</b>		
Taux/conditions : <b>Non application</b>		
	Nomenclature :  <b>94 03 40 10 90</b> (Chap94)	Renvoi : <b>TN701</b> : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer <sup>+</sup>
Pays : <b>CN - Chine ; ( FR01 - UE + pays tiers + DOM )</b>		
Territoire d'application : <b>GUYAN - Guyane française</b>		
Taux/conditions : <b>Non application</b>		
	Nomenclature :  <b>94 03 40 10 90</b> (Chap94)	Renvoi : <b>TN701</b> : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer <sup>+</sup>
Pays : <b>CN - Chine ; ( FR01 - UE + pays tiers + DOM )</b>		
Territoire d'application : <b>MGPRE - Martinique, Guadeloupe, Réunion</b>		
Taux/conditions : <b>8,5%</b>		
Renvoi <b>63002</b> : dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le taux normal de TVA est fixé à 8,5 pour cent et le taux réduit à 2,10 pour <sup>+</sup>		

## ANNEXE 11- COMMANDE DU CLIENT « HABITAT DECO »

DESIGNATION DES PRODUITS	NOMENCLATURES	CHIFFRE D'AFFAIRES	REPARTITION FRET ET ASSURANCE MARITIME	REGLEMENTATION TARIFAIRE		
				TEC	TVA	AUTRES TAXES
.....	.....					
▪ Tabourets de cuisine en bois	9403401090	89 400 CNY	1 482 CNY	2,7 %	20 %	0,2 %
▪ Objets et statuettes d'ornementation	3926400000	45 850 CNY	760 CNY	6,5 %	20 %	
▪ Sièges en bambou ou en rotin	9401510000	40 200 CNY	667 CNY	5,6 %	20 %	0,2 %
▪ Sièges en osier	9401590000	40 200 CNY	667 CNY	5,6 %	20 %	0,2 %
▪ Boîtes à bonbons en bois incrustées	4420901000	18 350 CNY	304 CNY	4 %	20 %	
.....		.....		...	...	.....

# 1 1 1 ANNEXE 12 : PLAN DE MASSE DE L'ENTREPÔT LOGISTIQUE ILE ROISSY



## ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS DE L'ENTREPOT LOGISTIQUE ILE DE ROISSY

<b>ENTREPÔT LOGISTIQUE I.L.E.</b> <b>Heures de réception</b> <b>7h - 13h</b>
<b>Nombre emplacement palettes 80 X 120 cm : 6 156 palettes</b> <b>ALLÉES DE E à O</b> <b>Nombre emplacement équivalent 80 X 120 cm : 1 920 palettes</b> <b>ALLÉES DE A à D</b> <b>Quais de réception : 4 ; taux d'occupation moyen : 96 % en N</b>  <b>Quais d'expédition : 4 ; taux d'occupation moyen : 93 % en N</b>  <b>Taux d'occupation moyen des emplacements : 95 % en N</b>  <b>Terrain locatif ou à vendre en limite de propriété : 8 000 m<sup>2</sup></b>  <b>Possibilité d'extension du bâtiment : + 40%</b>

<b>CLIENT HABITAT DÉCO</b>
<b>Nombre d'emplacement réservé : 1260 palettes 80 X 120</b>  <b>Nombre d'emplacement réservé : 480 équivalents palettes 80 X 120</b>  <b>Quais d'expédition : 4 ; taux d'occupation moyen : 93 % en 2019</b>  <b>Taux d'occupation moyen des emplacements : 95 % en 2024</b>  <b>Terrain locatif ou à vendre en limite de propriété : 8 000 m<sup>2</sup></b>  <b>Possibilité d'extension du bâtiment : + 40%</b>

## ANNEXE 14 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROBLÈMES LOGISTIQUES

- le manque d'espace de stockage
- une mauvaise gestion des stocks
- une mauvaise traçabilité des marchandises
- un manque de prévention sur les actions de sécurité
- un manque de formation sur les opérateurs logistiques
- un turn-over des opérateurs logistiques....

Source : document de l'auteur

## ANNEXE 15 : ACCIDENTOLOGIE EN FRANCE PAR AN



Source : <https://blog.toyota-forklifts.fr/chiffres-accident-dans-la-logistique-en-france>

## ANNEXE 16 : EXTRAIT DU TABLEAU DE BORD DE L'ENTREPÔT ILE ROISSY - ANNEE N

Structure	
Nombre d'opératrices, d'opérateurs logistiques	15 (*)
Nombre de caristes	4
Nombre de chariots élévateurs	2

- (\*) En moyenne 60 % en intérimaire

Statistiques accidents ILE par an	
Collisions entre chariots	15
Heurts de piétons par un chariot	2
Collisions d'un chariot sur un palettier	7

Source : document de l'auteur

**ANNEXE 17 – EXTRAIT DES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION –  
MAINTENANCE DES LOCAUX – NOVEMBRE N-1**

Élément constitutif	Satisfaisant	À rénover	Observations
<b>Toiture</b>	√		
<b>Bardage</b>	√		
<b>Luminosité</b>	√		
<b>État des palettiens</b>		√	Vieillissant pour 20 % du parc
<b>Système de sécurité</b>	√		À renouveler en 2026
<b>Portes de quai</b>		√	2 portes fonctionnelles mais abîmées
<b>Sols</b>	√ (Sols intérieur)		Partie préparation de commandes à rénover (microfissures au sol)
<b>Parking</b>	√		

**Annexe 18 : informations relatives aux importations en provenance de Chine**

Coûts logistiques des marchandises importées de Chine

Valeur EXW des marchandises achetées	Besoins annuels en caisse	Prix unitaire H-T	Taux de possession	Montant du coût de passation/ commande
459062,50 €	250	1836,25€	17% de la valeur du stock moyen	90 €

Coûts logistique et d'approvisionnement du fournisseur chinois :

Valeur du stock moyen	229 531,25€
Coût de possession	39 020,31€
Coût de passation par commande	90€
Coûts logistiques	39 110,31€
Coûts d'approvisionnements	498 172,81 €

Coûts logistiques des 4 dernières années :

N-4	N-3	N-2	N-1	N	N+1
25 421,70 €	24 639,50 €	29 332,73 €	35 199,28 €	39 110,31 €	

Les prévisions pour l'année N+1 prévoient une augmentation de 5% des coûts logistiques

Valeur EXW des marchandises achetées	Besoins annuels en caisse	Prix unitaire H-T	Taux de possession	Montant du coût de passation/ commande
688 593,75 €	250	2 754,38 €	17% de la valeur du stock moyen	65 €

Importation de Chine :

Moyenne de la valeur de la caisse rendue Entrepôt Roissy dédouanée des 3 dernières années : 2 442,94 €

Après négociation avec notre sous-traitant habituel, les coûts de transports en provenance de Pologne se montent à 20 000€ annuel avec un prévisionnel de coût d'achat de 2 834,38 € par caisse entrepôt de Roissy.

## Réglementation de la seconde épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

### A. – Epreuves d'admissibilité

#### 1° Seconde épreuve d'admissibilité.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations professionnelles, à partir d'un dossier documentaire et à proposer des solutions.

L'épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances scientifiques et les compétences professionnelles relatives à l'option choisie.

Durée : cinq heures.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.